



## Signature d un bon de commande

Par **lebaud**, le **12/03/2012** à **15:00**

Bonjour,

En octobre 2010 suite a une foire j ai signé un bon de commande pour hydrofugé ma toiture un devis ma etait fais 6600€  
quelques jours plus tard un commercial et venu a la mison mesuré et me faire une demande de credit cetelem 6600€ qui a était accepté  
suite a ceci mon mari a eu une herni discale donc nous avons repousser les travaux a se jour le 11/03/2012 travaux toujours non fais nous avons appeler la société technitoit pour annulé le contrat ,il mon dit que c était impossible et que j aurais 30% A VERSER EN CAS DE désistement donc 1980€  
je voulais savoir si j'ai le droit d'annuler ou pas ses travaux non fais a se jour ai je un recours après 1 an et demie  
car nous ne souhaitons plus faire ses travaux trop couteux pour nous

Par **pat76**, le **13/03/2012** à **16:09**

Bonjour

Vous avez signé un bon de commande sur une foire, il n'y aucune possibilité de rétractation hormis dédommager la société avec laquelle vous avez passé un contrat.